



Villejust Informations

A la Une...

CRITERIUM DU JEUNE CONDUCTEUR 2016 : Des champions en herbe !

Pour la 4^{ème} année consécutive, la municipalité en partenariat avec « l'Automobile Club de l'Ouest » (ACO) et la Préfecture de l'Essonne ont organisé le « Critérium du Jeune Conducteur ».

Comme l'année précédente, celui-ci s'est déroulé le samedi 2 avril et le dimanche 3 avril 2016 au Complexe Sportif de la Poupardière.

Cette action a pour objectif l'éducation des jeunes de 6 à 14 ans, visant à informer les enfants et les adolescents sur les dangers de la route et à les initier aux règles de bonne conduite.

Au total, plus de 70 petits Villejustiens et Villejustiennes ont participé et ont été sensibilisés aux risques routiers spécifiques à leur âge, tant par la théorie que par la pratique.

Afin de récompenser les meilleurs conducteurs et les comportements responsables, une finale suivie d'une remise de prix par Monsieur le Maire a eu lieu le dimanche 3 avril 2016.

Le vainqueur de chaque catégorie s'est vu offrir par l'AOC, des entrées pour participer à la finale qui se déroulera à l'occasion des 24 heures du Mans auto 2017 (2 places adulte et 1 place enfant).



1er prix Voiture (ex-aequo)
Christofer TCHEPAK
Florian LAPOUPE



1er prix Scooter
Marie DEMANGE



1er prix Quad
Tiago MICHENET



Dans ce numéro

- Infos administratives 2 à 3
- Cadre de vie 4 à 6
- Associations 7 à 15
- Informations pratiques 16

MAIRIE

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX



En raison des fêtes et jours fériés à venir,

Les Services Administratifs et Techniques de la Mairie ainsi que la Bibliothèque seront fermés :

- Le jeudi 5 mai 2016 – *Ascension*
- Le samedi 7 mai 2016 – *Fermeture exceptionnelle*
- Le samedi 14 mai 2016 – *Fermeture exceptionnelle*
- Le lundi 16 mai 2016 – *Lundi de Pentecôte*

CAMBRIOLAGE : ATTENTION AU VOL PAR RUSE !



Sans violences mais non sans conséquences, le vol par ruse ne concerne pas seulement les plus âgés... il est très facile de se faire bernier par un uniforme et un bon bagou. Vol par ruse ou à la fausse qualité sont des techniques connues et pratiquées régulièrement en ville comme à la campagne.



Un voleur se fait passer pour un policier, un gendarme, un agent du gaz, de l'électricité, de la Poste, ... Cet usurpateur se présente chez vous au prétexte de relever un compteur, vérifier une installation, faire une enquête afin de pouvoir pénétrer dans votre habitation.

La ruse permet principalement le repérage des lieux, de vérifier si l'habitation est occupée ou non, voire immédiatement vous voler des espèces, des bijoux ou votre smartphone en quelques instants. Tout va très vite.

Ces voleurs utilisent le prestige et le respect éprouvés face à un uniforme. Soyez toujours sur vos gardes, et ne les faites pas rentrer.

Vous pouvez faire patienter la personne se présentant chez vous afin de vérifier son identité. Il vous suffit pour cela d'appeler la structure dont elle dépend (entreprise, gendarmerie, commissariat de police). Vous pouvez également lui fixer un rendez-vous ultérieurement (vous aurez ainsi le temps de vérifier l'identité de votre visiteur). Si vous devez lui ouvrir la porte, n'ouvrez que l'entrebâilleur de porte, car une situation de vol par ruse peut très rapidement dégénérer en violences volontaires.

NOUVELLE PROCEDURE EN LIGNE DE DECLARATION SIMPLIFIEE



Les personnes qui ne possèdent pas d'ordinateur ou de connexion internet pourront se rendre (munis de leurs identifiants) dans les services des impôts des particuliers (ouverts le lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h, et le mardi et jeudi de 8h45 à 12h) qui ont été équipés de postes en libre-service, à leur disposition afin d'accéder à leur espace en ligne.

Les dates limites de dépôt des déclarations sont :

- Dépôt papier : 18 mai 2016 (à minuit)
- Dépôt en ligne : 07 juin 2016 (à minuit)

Votre attention est également attiré sur la création de l'ASDIR (Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu) délivré immédiatement à l'utilisateur à l'issue de sa télédéclaration via le service en ligne ouvert depuis le 13 avril dernier.

Vous pouvez vérifier cet avis sur le site impots.gouv.fr/verifavis.

Ce nouveau justificatif remplace l'avis d'imposition ou de non-imposition à compter de cette année.

Plus d'informations sur l'Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu page suivante

NOUVEAUTÉ À COMPTER DE 2016 : L'AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES USAGERS QUI DÉCLARENT EN LIGNE
BÉNÉFICIENT IMMÉDIATEMENT D'UN AVIS



À compter de 2016, la Direction générale des finances publiques crée un nouveau service en ligne : un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu est immédiatement fourni à l'issue de la déclaration des revenus en ligne !

À qui s'adresse cet avis ?

Ce nouveau service concerne les usagers imposables ou non imposables/restituables qui déclarent en ligne et qui ont les revenus ou charges les plus courants. Un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu leur est immédiatement accessible à l'issue de leur déclaration des revenus en ligne.

Cet avis devient le nouveau document de référence et remplace l'avis de non-imposition pour les usagers non imposables. Ceux qui déclarent en ligne peuvent en disposer dès l'ouverture de la déclaration en ligne à compter de mi-avril.

Durant l'été, les usagers non imposables qui déposent une déclaration papier recevront leur avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu, qui remplace aussi pour eux l'avis de non-imposition.

Les usagers imposables qui déclarent en ligne bénéficieront également d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu à l'issue de leur déclaration. Ils disposeront (en ligne ou papier) à l'été de leur avis complété des mensualités ou acomptes qu'ils ont déjà payés, pour leur permettre de payer le solde éventuel de leur impôt à la DGFiP.

Tous les usagers peuvent retrouver tout au long de l'année leur avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu dans leur espace sécurisé accessible depuis impots.gouv.fr.

À quoi sert cet avis ?

Cet avis permet aux usagers de justifier de leurs revenus et charges auprès des tiers (banques, bailleurs, administrations...) dès l'ouverture de la déclaration en ligne à compter de mi-avril.

Pour les usagers non-imposables, il remplace l'avis de non imposition qui n'existe plus.

Comment pouvez-vous vérifier cet avis ?

Vous pouvez vérifier cet avis sur le site impots.gouv.fr/verifavis.

L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu se présente comme les avis habituels de la Direction Générale des finances publiques et contient les mêmes informations.

**POUR VOTRE PASSEPORT, ACHETEZ VOTRE TIMBRE FISCAL
SUR TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

Besoin d'un **timbre fiscal** pour obtenir votre **passport** ?

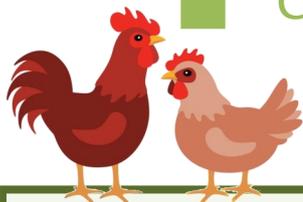
Nouveau : vous pouvez désormais l'acheter en ligne sur timbres.impots.gouv.fr

En quelques clics et sans avoir à vous déplacer, vous achetez votre timbre fiscal électronique depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, quelle que soit votre situation.

Pas besoin d'imprimante : il vous suffira simplement de présenter, lors du dépôt de votre demande à la mairie (ou en Préfecture pour Paris), le numéro de votre timbre fiscal électronique qui vous sera envoyé, à votre choix, par courriel ou par SMS, après paiement en ligne sécurisé.

Actualités sur **Twitter (@dgfip_officiel)** et sur **Facebook (Direction générale des finances publiques)**.

Cadre de vie



« C'EST REPARTI POUR ADOPTER DEUX POULES »



« Devant son succès, le SIOM réitère son opération et recrute 10 foyers qui seront prêts à adopter deux poules ? »

Réduisons nos bio-déchets via les poules

2015 : 1^{er} lancement « adoptons deux poules »

Le saviez-vous ? : Les poules mangent l'équivalent de 150 à 200 kg

Une partie de leurs nourritures (40%) va normalement dans les ordures ménagères ou le composteur (reste de repas, fruits abîmés, une partie des déchets verts...).

Le potentiel de réduction est d'environ 30kg/an/hab.

Pour être bien, une poule a besoin d'une maison, d'un nichoir et un endroit tranquille pour pondre, d'un espace pour se promener et d'une nounou pour les vacances.

Si vous êtes en mesure de lui apporter tous ces éléments, elles vous donneront des œufs frais tous les jours (minimum 150 œufs à l'année par poule)



Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter sur notre mail prevention@siom.fr

La distribution aura lieu entre le 18 et le 19 mai 2016



CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES DEPÔTS SAUVAGES

Vous pensiez que ça ne se verrait pas ? C'est raté.

N'abandonnez plus vos encombrants, 27 déchetteries vous accueillent en Essonne !



ESSONNE.FR/NO-DECHETS

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Un dépôt sauvage est un dépôt d'ordures ponctuel ou régulier de quelque nature que ce soit dans un lieu où il n'est pas autorisé. Ces dépôts résultent d'actes d'incivisme se caractérisant par l'absence de gestionnaire du site sur lesquels ils sont déposés.

Quelles sanctions ?

Les peines maximales encourues sont les suivantes :

- abandonner des déchets : 150 €
- embarrasser la voie publique en diminuant la sureté du passage : 750 €
- abandonner des déchets à l'aide d'un véhicule : 1.500 €, en cas de récidive : 3000 €

Qui contacter pour signaler un dépôt sauvage ?

La commune déjà très sensibilisée à ce phénomène qui fera le nécessaire pour signaler ce dépôt sauvage auprès des services concernés.

Ce que vous jetez dans la nature revient dans votre assiette.

Pour éviter les céréales au plastique, 27 déchetteries vous accueillent en Essonne !



Ça vous tente une "rando-déchets" sur une jolie route ?

Ne vous gâchez pas le paysage, 27 déchetteries vous accueillent en Essonne !

Cadre de vie



ESSONNE VERTE - ESSONNE PROPRE

Dans le cadre de l'opération **Essonne Verte-Essonne Propre**, la commune a organisé en partenariat avec les écoles et le SIOM, un grand nettoyage sur différents secteurs de notre territoire.

150 enfants et 15 adultes ont donc enfilé leurs gants le vendredi 15 avril dernier pour ce grand nettoyage : **Bois Courtin, Route de Nozay, Forêt de Saulx...**

Les enfants ont ainsi ramassé **3,2 m³ de déchets** dont des bouteilles plastiques, des canettes, des sacs plastiques et toutes sortes d'objets divers et variés.

Les organisateurs remercient encore le **SIOM** pour le don de gants, de sacs poubelles mais aussi pour la remise des diplômes à chaque enfant pour leur participation citoyenne.

Un goûter était offert par la Municipalité.

Un grand merci à tous les participants et plus particulièrement aux enfants toujours très motivés et impliqués lors de ces opérations, renouvelées chaque année.



L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT CONTINUE AVEC LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY !**Qu'est-ce qu'une OPAH ?**

L'OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, est une opération incitative qui permet aux habitants de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement, et d'un accompagnement personnalisé sur les plans technique et social. Elle s'adresse aux particuliers ainsi qu'aux copropriétés.

L'OPAH se concrétise par la signature d'une convention pour une durée de 5 ans entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), et la Communauté Paris-Saclay. Elle concerne l'ensemble du territoire intercommunal.

Pourquoi une OPAH ?

Plusieurs études sur le territoire ont révélé la présence d'un parc de logements privés à réhabiliter, et la nécessité de mettre en place un dispositif opérationnel d'accompagnement.

Les différents objectifs de l'OPAH sont :

- Prévenir le processus de dégradation des logements,
- Résoudre les situations d'habitat indigne et très dégradé,
- Contribuer au développement d'une offre de logements accessibles à tous,
- Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique,
- Accompagner et soutenir les copropriétés en difficulté.

Différents types de travaux peuvent être subventionnés : rénovation énergétique, mise aux normes des installations, adaptation au vieillissement et/ou au handicap, et réhabilitation des parties communes des copropriétés. Les aides financières sont délivrées sous réserve d'éligibilité au regard de la nature des travaux et des critères de revenus.

Comment en bénéficier ?

L'équipe de SOLiHA ESSONNE - Solidaires pour l'habitat (issue de la fusion des mouvements PACT et Habitat & Développement) est présente sur le territoire pour le compte de la Communauté Paris-Saclay.

Des permanences sont mises en place dans chacune des communes depuis le mois de juin afin que les habitants puissent poser des questions, obtenir des informations, et être accompagnés dans leurs demandes de financements de travaux :



PERMANENCES EN MAIRIE DE VILLEJUST
SERVICE URBANISME
TOUS LES 1ERS ET 3EMES JEUDIS APRES-MIDI DU MOIS
POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN :
PAS DE PERMANENCE LE JEUDI 5 MAI 2016 (FERIE)
LE JEUDI 19 MAI 2016 DE 13H30 A 17H30
LE JEUDI 2 JUIN 2016 DE 13H30 A 17H30
LE JEUDI 16 JUIN 2016 DE 13H30 A 17H30

Permanences téléphoniques au 01 60 78 17 11 (mardi, mercredi et jeudi 9h-12h et 14h-17h)

Renseignements sur le site internet de l'OPAH www.opah-europessonne.fr ou par courriel à contact@opah-europessonne.fr



**ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES : THÉÂTRE
SPECTACLE AU PROFIT DES RESTOS DU COEUR**

IMPORTANT

THÉÂTRE

*Samedi 21 mai à 20h30 à l'Espace
Communal des Coudrayes*

SPECTACLE AU PROFIT DES RESTOS DU COEUR



© Can Stock Photo

Venez nombreux,
on compte sur
vous et aussi on
rigole beaucoup !

L'imromptu de Villejust
Espace communal des coudrayes

**Samedi 21 mai
20h30**



Entrée : Dons de denrées non périssables

Renseignements :
06 82 97 55 70
06 38 42 12 38





ASSOCIATION DE PÊCHE DES 2 LACS DE VILLEJUST

ASSOCIATION DE PÊCHE DES 2 LACS
DE VILLEJUST

Concours

Concours de pêche ouvert à tous

SAMEDI 4 JUIN 2016



de pêche



Inscriptions de 7h00 à 8h00 au 06 30 52 31 10

Début du concours à 8h30

Inscription adultes : 10 €

Inscription enfants : gratuit

Nombreux lots à gagner



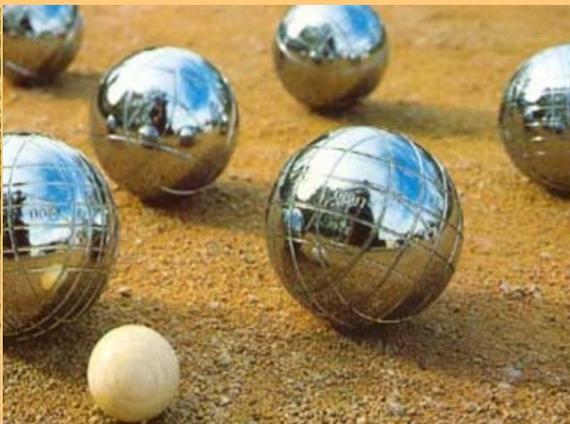
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE VILLEJUST



L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE VILLEJUST ORGANISE PARC DES 2 LACS

UN TOURNOI AMICAL DE PETANQUE
OUVERT A TOUS

LE SAMEDI 25 JUIN 2016



8H30 TIRAGE AU SORT (*en doublettes à la mêlée 3 boules chacun*)
9H00 DEBUT DES RENCONTRES

Barbecue sur place

L'après-midi possibilité de jouer aux cartes

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

<u>TARIFS</u>	TOURNOI AVEC barbecue	30€ X ... = €
	TOURNOI SANS barbecue	10 € X ... = €
	Barbecue uniquement	20 € X ... = €

<u>INSCRIPTION</u>	NOM
	PRENOM
	N° TEL



Réponse à faire parvenir avec le règlement a l'ordre de ACPG/CATM au plus tard le lundi 20 juin 2016 à :

Mme André jacqueline	8 rue de la plante des roches	91140 Villebon	Tél : 01 60 14 70 97
M. Concordia	6, chemin du Bois des Vignes	91140 Villejust	Tél : 01 60 10 73 07
M. Michel Dupuis	10 grande rue la poitevine	91140 Villejust	Tél : 01 69 31 04 37



Communauté
PARIS-SACLAY



Communauté
PARIS-SACLAY

Vert Vous 3

FERME VIVANTE

TROG AUX PLANTES

MARCHÉ ART RÉCUP

SPECTACLES

ATELIERS CRÉATIFS

JEU DE PISTE

EXPOSITIONS

VISITES

DÉDICACES

DÉGUSTATION

VERT VOUS vous propose de « picorer » parmi les animations, les ateliers et les dégustations mis à votre disposition. Cette manifestation éco-culturelle organisée chaque année vise à sensibiliser la population à la préservation de la nature et de la biodiversité notamment en apportant des petits conseils pour mieux respecter l'environnement.

PROGRAMME COMPLET SUR WWW.SACLAY.FR

ESPACE
LINO VENTURA

Saclay

22
mai
2016

LE TOUR PARIS-SACLAY

Communauté
PARIS-SACLAY**VTT : le tour Paris Saclay aura lieu
le dimanche 12 juin 2016**

La communauté Paris-Saclay, organisateur de cet événement, tient à encourager la pratique sportive tout en permettant la découverte des sites exceptionnels de son territoire.

Le tour du plateau de Saclay se déroulera le **dimanche 12 juin** et proposera aux « vttistes » amateurs ou confirmés, **5 circuits de randonnées de 12 à 80 km**, ouverts à tous selon leur niveau. **Le circuit familial plus court (12 km) sera adapté pour les personnes à mobilité réduite.**

Les participants pourront découvrir les richesses du territoire telles que le parc du Château de Villiers-le-Bâcle, les étangs de Saclay, l'Abbaye de Vauhallan, le viadiuc des Fauvettes, la forêt domaniale de Verrières-le-Buisson, la ferme de Viltain, les jardins de cocagne, le Centre aquatique intercommunal, la station trail de Bures.

Des animations ponctueront les différents parcours avec des démonstrations et initiations de BMX, des parcours d'obstacles pour les plus jeunes, des présentations musicales, un stand d'ostéopathie, et la présence de plusieurs fournisseurs de pièces de vélos réputés.

Les 5 circuits :

- **performance** d'environ 80 km (durée moyenne : 5 à 6 h)
- **expert** d'environ 60 km (durée moyenne : 4 à 5 h)
- **sportif** d'environ 40 km (durée moyenne : 3 à 4 h)
- **loisir** d'environ 25 km (durée moyenne : 2 h)
- **famille** d'environ 12 km (durée moyenne : 1 h)

Les départs et arrivées se feront à partir du complexe sportif du Moulon, à Gif-sur-Yvette, ce site offrant tous les avantages d'accessibilité, de stationnement et d'accueil.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 5 juin, elles pourront également se faire sur place le jour même avec une majoration de 2 €.

Informations pratiques et inscriptions : <http://parissaclay.wix.com/tpsvt>



Programme détaillé sur
parissaclay.wix.com/tpsvt



Communauté
PARIS-SACLAY



ROTARY CLUB ORSAY—VALLEE DE CHEVREUSE : FÊTE A LA FERME DE VILTAIN



Comme chaque année, le Rotary Club d'Orsay-Vallée de Chevreuse invite toutes les familles et surtout leurs enfants et leurs amis à la **grande fête champêtre** qu'il organise à la Ferme de Viltain, à Jouy-en-Josas.

A dix minutes seulement d'Orsay, venez passer un très bon moment avec vos enfants lors de ces deux journées du weekend de Pentecôte. Ils pourront s'amuser sur une vingtaine de stands de jeux et d'activités de 4 à 12 ans et tous gagneront des lots. Il y a des activités pour tous : agilité, tir à la carabine, chamboule-tout, promenades en poneys, maquillage, atelier de dessin, concours, etc.

Des stands de restauration chaude (BBQ et grillades) et froide, vin au verre, boissons non alcoolisées, glaces, crêpes, barbes à papas, etc., réjouiront les papilles de tous les âges.

L'entrée est gratuite, et la participation aux jeux est à un prix modique.

L'intégralité des recettes de cette fête est utilisée par le Rotary Club d'Orsay pour financer des équipements destinés à des institutions de la Vallée de Chevreuse (enfants, handicapés, personnes âgées, etc.), au soutien des artisans, aux actions sanitaires (éradication de la polio).

Venez nombreux, vous soutiendrez une bonne action tout en passant une agréable journée.

Lieu de l'événement : Ferme de Viltain, route du Christ de Saclay, 78350 Jouy-en-Josas

Dates : Dimanche 15 mai et Lundi 16 mai

Horaires : 10:00 - 18:00

Tarifs : gratuit (sauf jeux et restauration)

Contact :

Denis BOEHRINGER – Tél. : 06 07 23 97 04

Mail : viltain.rotary@gmail.com

ROTARY CLUB ORSAY -VALLEE DE CHEVREUSE
c/o Etude Lapôte
Place de la R2publique
91400—ORSAY
Site internet : www.rotary-orsay.com

Cet événement n'est pas réservé aux adhérents de l'association, mais ouvert à tous publics et en particulier aux familles avec enfants de 3 à 12 ans.





CONVERGENCE FRANCILIENNE : TOUS A VELO !



LE PRINCIPE :

. Des cortèges de cyclistes grossissent en se rapprochant du Louvre où se rejoignent vers 12h30 avant d'aller tous ensemble pique-niquer au cœur de Paris.

. Qui peut y participer ?
Tout francilien sachant faire du vélo.

LE MATERIEL :

. Votre vélo en état de marche, votre pique-nique, de la bonne humeur et une tenue colorée en fonction des parcours :

- . Orange pour la branche de Versailles
- . Vert pour celle de Colombes
- . Violet pour celle du Stade de France
- . Blanche pour celle de Vincennes
- . Rouge pour celle d'Antony

S'INSCRIRE :

. Pas nécessaire, il suffit de se rendre à l'heure au point de rendez-vous le plus proche de chez vous figurant sur la carte sur le site MDB : les Capitaines vous y accueilleront.

. Consulter la carte sur :
www.mdb-idf.org/convergence

ET LE RETOUR ?

. Le retour vers les points de départ sera libre et pourra se faire soit à vélo soit en RER ou TER (l'accès aux vélos y est autorisé et gratuit).

Les couleurs des tenues permettront de se retrouver et de faire des cortèges de retour.

MAIS SI J'HABITE PARIS ?

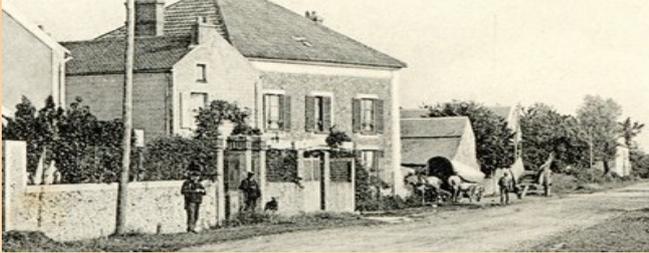
. Les Parisiens seront invités à faire le trajet inverse pour rejoindre Versailles, Vincennes, Anton, Colombes ou le Stade de France, ou se joindre à la partie parisienne des parcours.

OU NOUS JOINDRE ?

- . Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) : 01 43 20 26 02
- . courrier@mdb-idf.org



REGARDS EN ARRIERE

La Folie-Bessin se développe au 19^{ème} siècle

Au cours du 19^{ème} siècle, la population et l'activité économique se développent à Villejust, à La Folie-Bessin (l'Aventure selon l'appellation de l'époque) également. En 1831 et 1836, on trouve notamment la trace de **Louis Bessin**, 45 ans, marchand de fromages, marié à **Catherine Bourgeron**, 38 ans, ainsi que celle de leurs 7 enfants. **Marie Anne Bessin** et son fils établi marchand de bois, sont également recensés. Mais pour ces 2 familles, le lieu précis de leur résidence n'est pas indiqué.

Le recensement de population de 1841 indique les noms des hameaux. **Louis Bessin** est toujours marchand de fromages ; l'un de ses fils, **Louis Désiré**, est militaire. **Antoine Chapart**, époux de **Marie Madeleine Bessin** est marchand de vin et aubergiste. Pour la première fois « La Folie-Bessin » est nommée dans l'état récapitulatif de population, mais reste liée au nom de « l'Aventure ».

Louis Bessin réside à Courtabœuf en 1846, le couple **Chapart-Bessin** à l'Aventure. Ce carrefour, constitué des axes Marcoussis-Versailles et Nozay-Villeziens est uniquement habité par les familles d'**Antoine Chapart**, marchand de vin et de **Louis Andrieux**, maréchal ferrant ; soit 8 personnes, la commune compte 429 habitants.



6 ans plus tard, la population et l'urbanisation de la Folie-Bessin se sont accrues. 5 familles sont établies dans 5 habitations, soit 22 personnes (427 pour la commune). On trouve à l'Aventure (ou à La Folie-Bessin, les 2 noms co-existent), le marchand de vin **Chapart**, le marchand de bois **Parfond** son gendre, 2 terrassiers logés par eux (à l'auberge), le charron **Ringuet**, le maréchal-ferrant **Andrieux**, le voiturier **Gaudin** et le carrier **Chevalier**. L'activité économique de ce quartier concerne donc l'extraction de la pierre, le transport, l'hébergement et la restauration des voyageurs. La famille de **Louis Bessin** reste implantée à Courtabœuf.

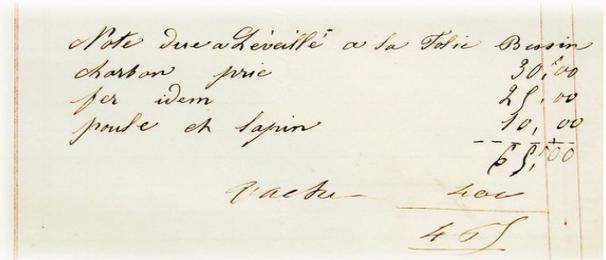
La Folie-Bessin apparaît pour la première fois en 1856 comme quartier de Villejust à part entière et compte 16 personnes. Le recensement découpe la commune ainsi : Villejust (village), La Poitevine et Fretay (hameaux), La Folie-Bessin (auberge) et Courtabœuf (ferme). Les charrons **Ringuet** et **Robert**, le marchand de bois **Parfond** et le maréchal ferrant **Andrieux** y exercent leurs activités mais plus de trace des carriers ou du marchand de vin.

A Courtabœuf, la famille **Pachot** s'installe ; **Bessin**, devenu veuf, y est propriétaire.

En 1861, le nom du quartier change d' « Auberge de la Folie-Bessin » à « Hameau de l'Aventure ». On retrouve **Parfond** marchand de vin. Il exerce donc une double activité, probablement selon la saison. On note l'apparition des familles **Chartier**, **Brissard** et d'**Adélaïde Bessin**, rentière, soit au total 26 personnes (Villejust compte 511 habitants).

Parfond est aubergiste en 1866, le quartier s'appelle toujours l'Aventure. **Pierre Andrieux**, époux de **Félicité Bessin**, développe son activité de charron forgeron. Les ouvriers charron **Turcotelle**, **Leveillé** et **Pénot** travaillent pour lui. Le second charron forgeron, **Pierre Ringuet** fait de même. Les ouvriers charron **Lambert** et **Benoist** sont embauchés. **Pierre Chartier** s'établit comme cerclier.

En 1872, les familles **Parfond** et **Ringuet** participent au paiement de la contribution de guerre due aux Prussiens à hauteur de 100 frs chacune. Les familles les plus aisées avancent une somme dépassant les 1000 frs (**Paupe** et **Vincent** au bourg). Le quartier s'appelle officiellement l'Aventure mais ses habitants préfèrent parler de la Folie-Bessin. Par exemple, **Leveillé** indique qu'il y réside lorsqu'il rédige le décompte de ses biens pillés par les Prussiens, il y a, alors, 28 habitants à la Folie-Bessin.



Tandis que **Parfond** et **Chartier** sont devenus cultivateurs, **Léveillé**, **Andrieux** et **Ringuet** continuent d'exercer la profession de forgeron ou de charron. L'activité d'aubergiste semble avoir disparu. Serait-ce une conséquence des réquisitions et pillages effectués par l'armée prussienne à la population de Villejust ? Nous l'ignorons, mais cela reste possible.

Les Prussiens saccagent la mairie en 1870. Cette période de troubles voit le conseil municipal déserté la commune. Le maire **Eugène Fosse** se réfugie à Paris en laissant les habitants livrés à eux-mêmes. **Dussaux**, **Foy**, **Armand**, **Pouffary** de Fretay et **Godin**, **Parfond**, **Léveillé**, **Ringuet** de la Folie-Bessin prennent en main les affaires de la commune.

En résumé, cette étude indique clairement la forte implantation de la famille Bessin dans le quartier qui porte désormais son nom.



Pour Regards en arrière, Thierry ETIENNE

Associations, loisirs, culture



CONCOURS MAISONS ET JARDINS FLEURIS 2016

L'objectif de ce concours est d'encourager le fleurissement afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable et ainsi d'embellir Villejust, commune où il fait bon vivre.

Depuis l'année dernière, la commune de Villejust a décidé de relancer à chaque printemps son «Concours des Maisons et Jardins Fleuris», sans inscription préalable.

Un rendez-vous printanier attendu qui permet aux habitants de prendre une part active à l'embellissement de leur cadre de vie direct et, plus globalement, à celui de leur ville.

Avec ce concours, la municipalité, invite ainsi tous les habitants qui le souhaitent à fleurir maisons, jardins, terrasses, balcons... Chacun peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité en jouant avec les couleurs et les formes, en associant les espèces... Les réalisations doivent être visibles de la rue. Le jury communal fera le tour de la commune entre juin et juillet afin de photographier et noter ces réalisations florales. Ce jury est habilité à prendre des photos de vos réalisations florales.

À l'issue du concours, **des prix viendront récompenser les plus belles réalisations** lors de la cérémonie de remise des médailles annuelle qui aura lieu courant novembre 2016.



1^{ère} catégorie : jardins
2^{ème} catégorie : balcons, terrasses, rebords de fenêtres

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Nous vous informons que suite au départ annoncé de **Madame Sylvie DOSSMANN, Responsable de la Bibliothèque Municipale**, celle-ci sera remplacée en lieu et place par **Madame Marie-Claire ETIENNE** dès le mois de mai 2016.

Madame Marie-Claire ETIENNE est déjà en poste à la mairie en tant qu'Agent d'Accueil et l'autorité territoriale a privilégié une mobilité en interne en acceptant la candidature de cet agent territorial titulaire qui en a fait la demande lors de son entretien professionnel annuel et dont le parcours et la motivation pour occuper ses fonctions ont été entendus.

Ce changement de personnel n'affecte en rien le fonctionnement et les horaires habituels de la Bibliothèque mais une évolution de ceux-ci pourrait être étudiée dans un second temps.

Nous vous souhaitons bonne réception de cette information.

La Municipalité.

RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 09 mai	Lieu non précisé	Claude et Bernadette
Lundi 16 mai	Pentecôte	Pas de randonnée
Lundi 23 mai	Lieu non précisé	Michèle ou Karen
Lundi 30 mai	Lieu non précisé	Michèle ou Karen

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.

Pour tout renseignement, veuillez contacter **Michèle JOUBIN** au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com



Associations

Pour la parution du n°426,
les articles associatifs à faire
paraître devront parvenir en
mairie au plus tard le

17 mai 2016

Ramassage des encombrants

Vendredi 13 mai 2016

Retrouvez toutes les dates sur
notre site internet :

www.mairie-villejust.fr

Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil – CNI – sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales – Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 ^{er} Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Péricolaires
Didier MEZIERES	3 ^{ème} Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 ^{ème} Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES – Secrétaire de cabinet– 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr

